

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 41 (1896)
Heft: 6

Artikel: Défense de la Suisse
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-348252>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Nous aimons à relever aussi que, pendant toute la durée des négociations, nous avons rencontré chez M. le président du conseil des ministres de la République française, de même que chez M. l'ambassadeur Arago les dispositions les plus conciliantes¹.

De ce document, qui dispense des autres, lesquels formeraient plusieurs énormes volumes, ressort le fait certain et réjouissant que sur le fond nous sommes en parfait accord avec l'autorité politique française, comme nous le sommes aussi, on l'a vu, avec ses hauts représentants militaires quant au front essentiel Montmélian-Albertville.

Il ne serait donc pas difficile d'arriver au même accord sur les détails et points secondaires, et si on ne l'a pas fait depuis 1883, il y aurait lieu, pensons-nous, de ne pas tarder plus longtemps de le faire.



Défense de la Suisse.

Inondation des grands marais du Jura en cas de guerre.

Avant toutes choses chaque pays, mais le nôtre en particulier, puisqu'il se trouve strictement sur la défensive, doit étudier et chercher à connaître tous les avantages que la nature lui a donnés, pour pouvoir, cas échéant, en tirer profit et sécurité.

Je veux parler d'une inondation militaire qui, en submergeant les grands marais du Jura, réunirait les trois lacs de Morat, Neuchâtel et Bienne, pour s'étendre sur les marais d'Orbe d'un côté et de l'autre côté jusqu'en delà de Soleure. Cette nappe d'eau aurait une longueur d'environ cent kilomètres.

Pour provoquer cette inondation l'opération serait des plus simples; il suffirait de fermer les écluses et les vannes déjà établies depuis qu'on a exondé les marais et d'établir par le génie militaire d'autres barrages faciles à faire jouer au-dessous du confluent de l'Aar et de la Thièle, afin de refouler les eaux dans le lac de Bienne, de celui-ci dans le lac de Neuchâtel et par la Broye dans le lac de Morat.

¹ *Feuille fédérale* de la Confédération suisse, vol. II de 1884, pages 10-14. Le Président de la Confédération était en 1884 M. *Welti*, en 1883 feu Louis *Ruchonnet*. — (Réd.).

Les fortifications du Gothard ont occasionné à la Confédération des frais, des dépenses *immenses*, et cependant il n'est guère probable que ce sera de ce côté-là que nous serons attaqués. Par contre, on ne pense guère à cette grande ligne ouverte tout le long du Jura, de Bâle à Genève ! C'est cette étude-là qui devrait captiver notre attention.

Il suffit d'un regard jeté sur la carte pour constater qu'une armée ennemie qui se formerait soit dans la Haute-Alsace, les Allemands, soit dans le département du Doubs, les Français, déboucherait facilement, les premiers entre Bâle et Delémont, les seconds par le Val de-Travers et la haute plaine de la Brévine, afin d'arriver promptement par masses serrées aux portes de Berne.

Ces considérations élémentaires me paraissent suffisantes pour permettre de bien comprendre qu'un système complexe d'*inondation militaire* fournirait à la défense du pays des avantages uniques. Cette inondation forcerait l'agresseur de s'arrêter dans son élan en cherchant à limiter ses attaques sur des points non susceptibles d'être submergés.

Je dois rappeler en passant que pour sauvegarder notre neutralité, nous avons trois lignes de défense. La première celle de nos frontières, la seconde (la plus sérieuse et la plus importante) celle du grand bassin de l'Aar, et la troisième, en cas d'échecs, les petits cantons pour tirer les dernières cartouches en guérillas. Le formidable rempart mouillé dont je viens de tracer l'étendue aurait l'immense avantage de garantir d'une manière absolue notre seconde ligne, et cette forteresse liquide ne susciterait à la Confédération que des frais relativement insignifiants. Je ferai observer aussi que par le temps qui court, avec les moyens faciles de locomotion qu'on possède aujourd'hui, les déplacements de troupes se font lestement ; il ne faudrait donc pas, soit en vue d'une conflagration générale, soit à propos d'une chicane de nos voisins entre eux, que dans les Conseils de la nation nous trouvions des hésitations et tergiversations pour approuver cette inondation et attendre, dis-je, pour se décider, que l'agresseur arrive devant nos lignes, à même de forcer un passage en colonnes compactes.

Cependant, j'en fais la remarque aussi, l'ennemi ne pourrait pas non plus disposer d'un jour à l'autre de tous ses moyens d'attaque sans que nous le sachions. Pour produire cette inondation, j'estime qu'en temps ordinaire il faudrait

10 à 15 jours, suivant la force des affluents, et si pendant ce laps de temps une pluie de deux jours survenait, elle nous rendrait un service signalé. J'en ai fait l'expérience le mois passé, lorsque le lac de Morat, par trois jours de pluie, a haussé d'environ un mètre dans l'espace d'une semaine; on a pu se rendre compte alors de l'action du refoulement des eaux de l'Aar dans les trois jours. Il est vrai que cette rapidité de hausse provenait de ce que la croûte de la terre était gelée, en sorte que le sol n'absorbant pas l'eau, celle-ci glissait sur sa surface.

La quantité d'eau nécessaire à la submersion est essentiellement variable; une profondeur de 5 à 15 centimètres suffirait amplement. Les facteurs qui la détermineraient seraient: la saison, l'étendue et la largeur des écluses et barrages, la différence de niveau entre les prises d'eau les plus hautes et les plus importantes (la Broye et l'Orbe) ainsi que la hauteur des terrains à inonder. — Une considération très importante à signaler, c'est que les terrains bourbeux de nos marais ne nécessiteraient, dis-je, qu'une profondeur minime, car, détremés qu'ils seraient et d'ailleurs coupés en tous sens par des canaux profonds qui existent depuis longtemps et que les eaux cacheraient à la vue, le passage à gué sur toute leur étendue ne serait absolument pas praticable; par conséquent, dans de pareilles conditions, il serait matériellement impossible au plus fort tacticien de vouloir même essayer de faire la guerre dans l'eau. Ainsi, en présence de ce déluge, l'ennemi serait bien forcé de renoncer à traverser cette nappe. Pour lui, il est évident que c'est entre Buren et Soleure qu'il aurait eu avantage à passer l'Aar, attendu qu'il ne rencontrerait plus d'autres rivières, ni d'autres obstacles proprement dits, pour arriver à la hauteur de Berne.

C'est donc Soleure qui deviendrait son objectif. Quoique les restes des fortifications de cette ville ne soient pas construits dans la perfection de l'art moderne, ces débris pourraient encore jouer un grand rôle dans la défense en aval de l'Aar, en les combinant avec un système de fortifications passagères qui formeraient un grand camp retranché, dont la ville même serait le réduit et couvrirait les ponts établis sur la rivière. Une combinaison pareille permettrait à notre armée de manœuvrer hardiment, sans inquiétude pour sa retraite. Au point de vue stratégique cette étendue d'eau qui serait approxima-

tivement à égale distance entre Bâle et Genève, couperait en deux parties le front d'attaque d'une armée d'ouest, de telle manière que son aile droite opérerait dans le canton de Vaud et son aile gauche dans les cantons de Soleure et d'Argovie, et se trouveraient alors, à un moment donné, dans l'impossibilité d'effectuer leur jonction.

L'ennemi serait donc forcé de nous attaquer ou par Soleure, ou par le canton de Vaud, du côté de Jougne et Vallorbe, et, par conséquent, de nous dévoiler ses intentions dès sa première marche, s'il ne veut pas commettre la grande faute d'une double attaque distincte et complètement séparée, qui nous permettrait alors, à l'heure suprême, de masser toutes les forces fédérales sur un des deux points nommés, non seulement pour y attendre l'ennemi, mais cette fois prendre l'offensive et livrer avec de réels avantages une grande et décisive bataille. Il n'y aurait qu'un hiver très rigoureux qui pourrait nous être fatal et qui permettrait sur cette immense étendue le passage par une marche de front pour nous envelopper.

Cependant, par un système combiné de décharge et d'alimentation, l'eau serait maintenue constamment en mouvement, ce qui enrayerait la formation de la glace. Des brise-glace et des mines concourraient d'ailleurs au même but.

Je ne balance donc pas à dire qu'il serait d'un haut intérêt militaire fédéral d'établir à l'état permanent un système d'écluses en dehors de celui qui existe déjà, au moyen duquel on pût, à bref délai et à volonté, élever le niveau des eaux pour submerger les grands marais. Ce serait une bien faible dépense comparativement aux frais énormes que la Confédération a dû supporter pour les fortifications du Gothard qui, très probablement, seront moins utiles que ne pourrait l'être l'inondation que je préconise pour notre défense nationale.

Faug, avril 1896.

A. JOANNOT-PERRET,
ancien major à l'état-major général.

Observations. — En remerciant M. le major Joannot de son intéressante communication, qui ouvre de nouvelles vues sur la question majeure de la défense de la Suisse, nous ne pouvons adhérer de tous points et en toutes circonstances à un moyen aussi extrême que celui qu'il propose, d'où résulte-

raient de graves dommages pour une large étendue du pays. Puis serait-il bien efficace, par le temps qui court, s'il ne devait donner ses fruits qu'après 10 ou 15 jours de concentration des eaux de défense ?? *Réd.*

Les cyclistes en France.

L'organisation et l'emploi des cyclistes fait de notables progrès en France, où l'on est en train de les armer sérieusement et de les former en compagnies. A ce sujet, le général de Saint-Mars, commandant le 12^{me} corps d'armée, a adressé, le 23 avril, la note-circulaire suivante aux généraux et chefs de corps placés sous ses ordres :

« L'ennemi du militaire, c'est le poids, et sa qualité suprême, c'est la mobilité.

A ce double point de vue, la bicyclette est une machine merveilleuse qui réalise l'idéal.

Le soldat, emporté par ses deux roues d'acier, traverse l'espace comme un projectile intelligent, en dirigeant à volonté, au milieu des obstacles, sa rapide et sinueuse trajectoire.

Son moteur, c'est justement la jambe humaine, qui semble avoir été construite exprès pour la pédale.

Les ordres et les renseignements confiés aux cyclistes voltigent comme de légers oiseaux sur l'échiquier de la bataille et sur toutes les zones voisines, sans compter les distances. Le service de la cavalerie est surpassé et l'emploi du télégraphe est complété.

Mais le cycliste est aussi un facteur efficace de la lutte. Soudain, des groupes de tireurs habiles surgissent sur des points inattendus, puis disparaissent comme par enchantement. Les rideaux de couverture sont percés. La sécurité de l'ennemi est détruite. Ses communications sont bouleversées. Des événements invraisemblables sont devenus faciles par la vitesse et l'imprévu.

Le général commandant le 12^{me} corps revendique l'honneur d'avoir, le premier, en 1886, introduit l'usage du vélocipède dans l'armée, en proclamant, déjà à cette époque, la certitude de l'avenir qui s'ouvrait devant cette gracieuse et puissante invention du génie humain.